

ACTION URGENTE

EXTERNE ÉFAL - AU 97 0029 - AFR 54/04/97

AU 21/97

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées

ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTE DE TORTURE/PRISONNIERS D'OPINION PROBABLES

SOUDAN

Mohamed Mahjub Mohamed Ali, comptable
Ali Ahmed al Said, avocat
Gamal Abdel Rahman, musicien
Mohamed Hourain, ingénieur
Yahya Mudalal, syndicaliste
Saudi Darraj, syndicaliste
Taha Said Ahmed, syndicaliste
Abdalla Malik, syndicaliste
Nasr Ali Nasr, syndicaliste
Kamil Abdel Rahman al Shik, syndicaliste
Siddiq Youssif al Nur, membre du Parti communiste
al Haj Karoum, membre du Parti communiste
Mohamed Adam, membre du Parti communiste
Awad al Karim Mohamed Ahmed, membre du Parti communiste
Abdel Karim Karomal, membre du Parti communiste
Abdel Aziz al Rufai, membre du Parti communiste
Gaafar, membre du Parti communiste
Kouko, membre du Parti communiste
Mohamed Abdin Osman, membre du Parti unioniste démocratique (PUD)
Ali Simat, membre du Parti unioniste démocratique (PUD)
Sid Ahmed al Husszin, membre du Parti unioniste démocratique (PUD)
Hashim Tullub
Dr Osman Sour Kati
Mahdi Abdelrahman Ali

Londres, le 21 janvier 1997

Amnesty International a appris que les autorités soudanaises avaient procédé à 24 nouvelles arrestations d'opposants politiques présumés, depuis le début du mois de janvier 1997. Parmi les personnes arrêtées se trouvent plusieurs membres du Parti communiste et du Parti unioniste démocratique (PUD), tous deux interdits, ainsi que des syndicalistes.

Tous ces hommes sont détenus à Khartoum, capitale du Soudan, sans inculpation ni jugement. On ignore leur lieu de détention, mais il est possible que certains se trouvent dans un quartier de la prison Kober qui dépend des services de sécurité. Amnesty International craint que ces personnes ne soient torturées ou maltraitées et qu'il ne s'agisse de prisonniers d'opinion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au moins 25 membres de l'Oumma (Parti de l'indépendance), parmi lesquels un grand nombre d'importantes personnalités du parti, ont également été arrêtés en janvier 1997 et sont toujours détenus (cf. AU 08/97 - AFR 54/01/97 du 10 janvier 1997 ; AU 13/97 - AFR 54/02/97 du 15 janvier 1997 et AU 20/97 - AFR 54/03/97 du 21 janvier 1997). Sadiq al Mahdi, ancien Premier ministre du Soudan et dirigeant de l'Oumma, s'est enfui du pays au milieu du mois de décembre 1996, avant de se réfugier en Érythrée où est basée l'Alliance démocratique nationale (ADN), groupe d'opposition. Le climat politique est particulièrement tendu au Soudan depuis que des forces armées appartenant à l'ADN se sont associées à l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) – groupe armé d'opposition

implanté à l'origine dans le sud du pays – pour s'emparer, le 12 janvier 1997, de la ville frontalière de Kurmuk, dans le nord du pays. Les autorités soudanaises ont accusé les gouvernements érythréen et éthiopien de soutenir l'offensive des rebelles, ce qu'ils ont tous deux nié. Les combats se poursuivraient à l'heure actuelle.

Le 14 janvier 1997, Gaspar Biro, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan, a été expulsé du pays par le gouvernement, qui a déclaré ne pas être en mesure d'assurer sa sécurité.

Toute personne arrêtée par les responsables soudanais de la sécurité risque d'être maltraitée et torturée, plus particulièrement au cours des interrogatoires dans les bureaux des services de sécurité. Par le passé, les autorités ont imputé ces actes de torture et ces mauvais traitements à des membres indisciplinés des services de sécurité. Cependant, les informations dont dispose Amnesty International montrent que les personnes détenues par les forces de sécurité sont systématiquement torturées et maltraitées.

ACTION RECOMMANDÉE : télégamme/télex/aérogramme/lettre par avion (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre préoccupation à propos de la détention sans inculpation des hommes dont les noms figurent ci-dessus, qui pourraient être des prisonniers d'opinion emprisonnés en raison de leur opposition au gouvernement soudanais ;
- demandez à obtenir l'assurance que les détenus ne sont pas torturés ni maltraités ;
- insistez pour qu'ils soient autorisés à communiquer immédiatement et régulièrement avec leurs familles et leurs avocats, et pour qu'ils reçoivent les soins médicaux dont ils auraient éventuellement besoin ;
- demandez qu'ils soient libérés à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés sans délai à l'issue d'un procès équitable.

APPELS :

1) Président
His Excellency Lieutenant General Omar Hassan
al-Bashir
President of the Republic of the Sudan
People's Palace
PO Box 281, Khartoum, Soudan
Télégammes : Lt Gen Omar Hassan al-Bashir,
Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le
Président

2) Ministre de la Justice et procureur général
Mr 'Abd al-Basit Sabdarat
Minister of Justice and Attorney General
Ministry of Justice
Khartoum, Soudan
Télégammes : Minister of Justice 'Abd al-Basit
Sabdarat, Khartoum, Soudan
Télex : c/o 22411 KAFID SD or 22604 IPOLS SD
Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

3) Ministre des Affaires étrangères
Mr Ali Osman Mohamed Taha
Minister of Foreign Affairs
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 875
Khartoum, Soudan
Télégammes : Foreign Minister Ali Osman Mohamed
Taha, Khartoum, Soudan
Formule d'appel : Dear Minister / Monsieur le Ministre

COPIES À :

1) Président de la Cour suprême
Mr Obaid Haj Ali
Chief Justice
Supreme Court
Khartoum, Soudan

2) Secrétaire du Comité consultatif sur les droits de
l'homme
Mr Ahmad al-Mufti
Secretary
Advisory Council for Human Rights
PO Box 502
Khartoum, Soudan

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 15 mars 1997, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE
VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.